

## ECETIA Intercommunale SCRL

### Rapport de rémunération

---

#### Table des matières

1	Introduction.....	2
2	Le Rapport de rémunération .....	3
2.1	Informations relatives aux administrateurs publics – Année 2019 .....	3
2.1.1	Règles générales .....	3
2.1.2	Informations relatives aux mandats, à la rémunération des administrateurs publics à la participation aux réunions des organes – Année 2019 .....	7
2.2	Informations relatives aux gestionnaires – Année 2019 .....	9
2.2.1	Informations relatives à la relation de travail.....	9
2.2.2	Informations relatives à la rémunération.....	9



# 1 Introduction

Le Groupe ECETIA se compose de deux intercommunales et d'une société à participations publiques locales significatives (SPPLS).



## Intercommunale

Intercommunale «pure» dont tous les associés sont des pouvoirs publics à savoir 47 villes et communes ainsi que les provinces de Liège et de Luxembourg.



## Real Estate

SPPLS dont 100% du capital est détenu par ECETIA Intercommunale



## Finances

Intercommunale « mixte » dont le capital est détenu par des communes, des provinces, des intercommunales et des coopérateurs privés.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre gestion, de vous faire rapport sur l'évolution des affaires de l'intercommunale au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice, ainsi que l'affectation des résultats obtenus.

## 2 Le Rapport de rémunération

### 2.1 Informations relatives aux administrateurs publics – Année 2019

Le régime des rémunérations des mandataires a été revu suite à l'adoption du Décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales (ci-après le « Décret Gouvernance »).

#### 2.1.1 Règles générales

Lors de son Assemblée générale du 25 juin 2019, ECETIA Intercommunale a fixé les jetons de présences des administrateurs et membres du Bureaux exécutifs, mais également des rétributions des Présidents, Vice-Président sur proposition du Comité de rémunération du 23 avril 2019.

Conformément à l'article L1523-17 § 2 du CDLD, le Comité de rémunération doit établir annuellement un rapport écrit comprenant les informations sur :

*1° les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'administrateur, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ;*

*2° les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction.*

Dans une logique de « Groupe », les sociétés ECETIA Intercommunale SCRL et ECETIA Finances ont décidé collégalement ce qui suit en termes de politique de rémunération des membres de leurs Conseils d'administration et de leurs Comités d'audit ainsi que des membres des Organes Restreints de Gestion (ORG) qu'elles décideraient d'instaurer, en ce compris ceux d'un éventuel Bureau exécutif (BE).

- A) Les membres des CA et des ORG** (en ce compris les membres d'un éventuel BE) percevront un seul jeton de présence pour l'ensemble des réunions des différents organes organisées à une même date, quelle que soit l'intercommunale concernée.

Le débiteur du jeton sera, dans l'ordre et selon que les personnes siègent dans tous ou seulement certains organes : ECETIA Intercommunale, puis ECETIA Finances.

Conformément à l'article L5311-1, §7 (nouveau) du CDLD, cette règle s'applique également aux jetons de présence des Présidents et vice-Présidents d'un éventuel ORG (ou d'un éventuel BE) dans l'hypothèse où cette (vice) Présidence ne serait pas assurée par les Président et vice-Président du CA.

- B) Les membres du Comité d'audit** percevront un seul jeton de présence pour l'ensemble des réunions du Comité d'audit organisées à une même date, quelle que soit l'intercommunale concernée et peu importe qu'ils siègent dans un seul ou dans plusieurs comités d'audit.

Le débiteur du jeton sera, dans l'ordre et selon que les personnes siègent dans tous ou seulement certains organes : ECETIA Intercommunale, puis ECETIA Finances.



- C) **Les Présidents et vice-Présidents du CA** percevront une seule rémunération, peu importe qu'ils soient Président ou vice-Président du (des) CA de l'une, deux ou des trois des intercommunales ECETIA.

Le débiteur de la rémunération du Président et vice-Président de plusieurs CA sera l'intercommunale justifiant le montant de rémunération le plus élevé en application de l'article L 5311-1 (nouveau) et l'annexe 1<sup>ère</sup> (nouvelle) du CDLD.

Les mandats des administrateurs d'Ecetia Real Estate sont gratuits et prendront fin à l'échéance d'une période de 6 ans (2025).

#### Jetons de présence des Administrateurs :

Considérant que le jeton de présence est fixé à 125,00 € brut, montant rattaché à l'indice pivot 138,01 du 1<sup>er</sup> janvier 1990, qui au 1<sup>er</sup> octobre 2018, s'élevait à 1,7069. Le montant du jeton s'élève donc à  $125,00 \text{ EUR} \times 1,7069 = 213,37 \text{ € brut}$ .

A noter que le nombre de réunion donnant lieu à l'octroi d'un jeton de présence ne peut pas dépasser, pour un conseil d'administration, 12 réunions par an et ce, conformément à l'article L5311-1§11 (nouveau) du CDLD (tel que modifié par l'article 52 du Décret Gouvernance).

#### Rémunérations et avantages en nature de la Présidence

Sur base de la réglementation applicable (article L5311-1 du CDLD et annexe du CDLD fixant les plafonds en matière de rémunérations et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés de président), le plafond barémique est déterminé sur base des trois critères suivants :

1. Critère de la population (limites des classes arrondies pour plus de lisibilité) :

- Population de plus de 450.000 habitants

Les 47 communes d'ECETIA Intercommunale représentant 988.870 habitants.

2. Critère du Chiffre d'affaires :

- Chiffre d'affaires de plus de 2.750.000 € à 15.500.000 €

Le chiffre d'affaires à considérer est celui repris dans les derniers comptes annuels (comptes 70 à 74 et 70 à 76A à partir des comptes annuels 2016) approuvés par l'Assemblée générale ou à défaut de mention du chiffre d'affaires, l'addition des comptes 9900 et 60/61.

Le chiffre d'affaires d'ECETIA Intercommunale repris dans les derniers comptes annuels (2018) s'élève à 3.608.406,63 €.



### 3. Critère du personnel occupé en ETP :

- Moins de 10 personnes occupées : Pers = 0,25

Le nombre de personnes occupées est calculé en équivalents temps plein inscrits au registre du personnel. En cas de fusion ou de restructuration d'une personne morale, le nombre de personnes occupées pris en référence est celui figurant dans le rapport de fusion ou de restructuration.

ECETIA Intercommunale emploie, en 2018, 5,2 personnes en équivalent temps plein.

**Sur la base de ces trois critères, le plafond applicable à la rémunération de la Présidence d'ECETIA Intercommunale s'élève à 11.426,94 € brut, avantages en nature inclus.**

Pour information, le montant susvisé indexé sur base de l'indice pivot en vigueur au 01/10/2018 (1,7069) s'élève à 19.504,64 € brut.

#### Rémunérations et avantages en nature de la Vice-présidence

Le montant maximal annuel brut des jetons de présence ou de la rémunération et des avantages en nature du vice-président ne peut être supérieur à septante-cinq pourcents du montant maximal de la rémunération et des avantages en nature que peut percevoir le président de la même personne morale.

Considérant que la rémunération et avantages en nature du Président s'élève à 11.426,94 € brut, le plafond applicable à la rémunération de la Vice-Présidence d'ECETIA Intercommunale s'élève à 8.570,21 EUR brut, avantages en nature inclus.

Pour information, le montant susvisé indexé sur base de l'indice pivot en vigueur au 01/10/2018 (1,7069) s'élève à 14.628,48 € brut.

#### Jetons de présence des membres des Organes Restreints de Gestion

Considérant que le jeton de présence est fixé à 125,00 EUR brut, montant rattaché à l'indice pivot 138,01 du 1<sup>er</sup> janvier 1990, qui au 1<sup>er</sup> octobre 2018, s'élevait à 1,7069. Le montant du jeton s'élève donc à 125,00 EUR x 1,7069 = 213,37€ brut.

A noter que le nombre de réunion donnant lieu à l'octroi d'un jeton de présence ne peut pas dépasser :

- pour un organe restreint de gestion qui gère un secteur d'activité, 12 réunions par an ;
- pour un bureau exécutif, 18 réunions par an ;

et ce, conformément à l'article L5311-1§11 (nouveau) du CDLD (tel que modifié par l'article 52 du Décret Gouvernance).

### Jetons de présence des membres du Comité d'audit

Considérant que le jeton de présence est fixé à 125,00 € brut, montant rattaché à l'indice pivot 138,01 du 1<sup>er</sup> janvier 1990, qui au 1<sup>er</sup> octobre 2018, s'élevait à 1,7069. Le montant du jeton s'élève donc à 125,00 EUR x 1,7069 = 213,37 € brut.

A noter que le nombre de réunion donnant lieu à l'octroi d'un jeton de présence ne peut pas dépasser trois réunions par an et ce, conformément à l'article L5311-1, §11, alinéa 2 (nouveau) du CDLD (tel que modifié par l'article 52 du Décret Gouvernance).

### Les fonctions de Direction

En 2018, le Groupe ECETIA compte 1 équivalent temps plein aux fonctions de direction.

Le salaire annuel brut contractuel de la fonction de Direction s'élève à 123.851,37 € (hors ATN) en 2019.

Il convient de noter que les salaires du personnel sont supportés par ECETIA Intercommunale SCRL et sont ensuite ventilés entre les trois entités.

Ensuite d'un accord de coopération passé pour une durée de 6 mois (renouvelable) à compter du 14 décembre 2018, avec l'intercommunale ENODIA, Monsieur Bertrand Demonceau a presté une mission d'interim management en qualité de Directeur général adjoint d'ENODIA du 1er janvier Cette mission a été prolongée et a pris fin au 31 décembre 2019.

Considérant que cette mission n'impliquait pas de réduction consécutive de ses responsabilités et missions au sein du Groupe ECETIA, sa rémunération a été portée, par voie d'avenant temporaire à son contrat de travail, à 162.953,78 € par an pour la durée de l'accord de coopération susvisé.

Ledit accord étant échu au 31 décembre 2019, les effets de l'avenant temporaire ci-dessus ont pris fin à la même date et l'exécution normale du contrat de travail a repris avec une rémunération contractuelle de 125.634,83 € (hors ATN) pour l'exercice 2020.



6

2.1.2 Informations relatives aux mandats, à la rémunération des administrateurs publics à la participation aux réunions des organes – Année 2019

Titre	Nom, prénom	Durée du mandat		Rémunération annuelle brute	Détail & Justification de la rémunération	Nbr de réunions	% présence
		Début	Fin				
<b>Conseil d'administration</b>							
Président	HUPKENS J-P	25/06/2013	31/01/2019	1.625,38 €	Rémunération annuelle	2/2	100%
Président	WILLEMS THIERRY	01/02/2019	24/06/2025	17.879,18 €	Rémunération annuelle	8/8	100%
Vice-président	HENRI CHRISTOPHE	26/06/2018	24/06/2025	12.799,92 €	Rémunération annuelle	8/10	80%
Administrateur	BAGCI MUSTAFA	05/11/2019	24/06/2025	213,37 €	Jeton(s) de présence	1/1	100%
Administratrice	BOUAZZA LAYLA	05/11/2019	24/06/2025	426,74 €	Jeton(s) de présence	2/2	100%
Administrateur	CAPPA SERGE	08/01/2019	05/11/2019	1.280,22 €	Jeton(s) de présence	6/8	75%
Administrateur	CLOSSON BENOIT	25/06/2019	24/06/2025	426,74 €	Jeton(s) de présence	2/4	50%
Administrateur	DELVAUX LUC	22/03/2018	24/06/2025	1.706,96 €	Jeton(s) de présence	8/10	80%
Administrateur	DUBOIS PHILIPPE	25/06/2013	24/06/2025	1.706,96 €	Jeton(s) de présence	8/10	80%
Administrateur	EL HASNAOUI SARAH	01/02/2019	24/06/2025	1.706,96 €	Jeton(s) de présence	8/8	100%
Administratrice	GAGLIARDO SALVATORE	25/06/2019	24/06/2025	853,48 €	Jeton(s) de présence	4/4	100%
Administrateur	GERKENS MURIEL	28/03/2019	24/06/2025	1.066,85 €	Jeton(s) de présence	5/7	71%
Administrateur	GROSCH ROBERT	25/06/2013	25/06/2019	1.280,22 €	Jeton(s) de présence	6/6	100%
Administrateur	GROSJEAN PHILIPPE	06/07/2017	24/06/2025	2.133,70 €	Jeton(s) de présence	10/10	100%
Administrateur	JACQUET MICHEL	25/06/2013	25/06/2019	640,11 €	Jeton(s) de présence	3/6	50%
Administrateur	LEFEBVRE JEAN-LOUIS	25/06/2013	08/01/2019	0,00 €	Jeton(s) de présence	0/1	0%
Administratrice	LEJEUNE LUC	26/06/2018	24/06/2025	1.920,33 €	Jeton(s) de présence	9/10	90%
Administrateur	MAES VALERIE	25/06/2013	25/06/2019	426,74 €	Jeton(s) de présence	2/6	33%
Administrateur	MOSSOUX NATACHA	25/06/2019	24/06/2025	426,74 €	Jeton(s) de présence	2/4	50%
Administrateur	POLESE VALTER	25/06/2013	24/06/2025	1.920,33 €	Jeton(s) de présence	9/10	90%
Administrateur	RORIVE FLORIAN	28/03/2019	05/11/2019	0,00 €	Jeton(s) de présence	0/5	0%
Administrateur	WILLEMS THIERRY	08/01/2019	31/01/2019	426,74 €	Jeton(s) de présence	2/2	100%



Administrateur	YLIEFF YVAN	25/06/2013	25/06/2019	853,48 €	Jeton(s) de présence	4/6	67%
Administrateur	MANDAT VACANT (PTB)	?	?	0,00 €	Jeton(s) de présence	?	0%

Bureau Exécutif							
Administrateur	HENRI CHRISTOPHE	27/06/2019	24/06/2025	0,00 €	Jeton(s) de présence	2/2	100%
Administrateur	RORIVE FLORIAN	27/06/2019	05/11/2019	0,00 €	Jeton(s) de présence	1/2	50%
Administrateur	WILLEMS THIERRY	27/06/2019	24/06/2025	0,00 €	Jeton(s) de présence	2/2	100%
Comité d'audit							
Administrateur	DELVAUX LUC	27/06/2019	24/06/2025	426,74 €	Jeton(s) de présence	2/2	100%
Administrateur	GROSJEAN PHILIPPE	27/06/2019	24/06/2025	426,74 €	Jeton(s) de présence	2/2	100%
Administrateur	POLESE VALTER	27/06/2019	24/06/2025	426,74 €	Jeton(s) de présence	2/2	100%
Comité de rémunération							
Administrateur	BAGCI MUSTAFA	21/11/2019	24/06/2025	0,00 €	Jeton(s) de présence	1/1	100%
Administrateur	CAPPA SERGE	27/06/2019	21/11/2019	0,00 €	Jeton(s) de présence	1/1	100%
Administrateur	DUBOIS PHILIPPE	27/06/2019	24/06/2025	0,00 €	Jeton(s) de présence	1/2	50%
Administrateur	GROSJEAN PHILIPPE	27/06/2019	24/06/2025	0,00 €	Jeton(s) de présence	2/2	100%

Commentaires :

- Conseil d'administration
  - Président et vice-Président : rémunération
  - Autres : jetons de présence
- Bureau exécutif : jetons de présence
- Comité d'audit: jetons de présence
- Comité de rémunération : non rémunéré

## 2.2 Informations relatives aux gestionnaires – Année 2019

### 2.2.1 Informations relatives à la relation de travail

	Entrée	Sortie	Temps plein	Temps partiel
Bertrand DEMONCEAU	01/04/2008		X	
Damien FOURNIER	16/03/2009		X	
Andrei STOICA	22/01/2013		X	
Caroline DESCHAMPS	22/05/2014		X	
Valérie RENERTE	01/03/2018			X
Valérie CHALSECHE	15/01/2018	31/07/2019		X

### 2.2.2 Informations relatives à la rémunération

Titre	Nom, prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération
Titulaire de la fonction dirigeante locale	Demonceau Bertrand	126.097,84 €	Rémunération: 123.851,37 € ATN : 2.246,47 €

Fait à Liège, le 4 mai 2020



**Thierry WILLEMS**

Président du Conseil d'administration